



[www.intercom-mirebellois.com](http://www.intercom-mirebellois.com)

L'an deux mil douze, le **dix neuf janvier** à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni, en session ordinaire sur convocation adressée le **10 janvier 2012**, au restaurant périscolaire de Mirebeau, sous la présidence de **Monsieur Didier LENOIR**, avec l'ordre du jour ci-après :

1. *Approbation du compte rendu de la séance du 07 décembre*
2. *Décision pour l'installation d'un sur-presseur à Beire-le-Châtel,*
3. *Décision modificative n°4,*
4. *Demande de subvention FNADT pour le poste d'animation habitat,*
5. *Information sur le service ordures ménagères,*
6. *Questions diverses.*

Le Président accueille l'assemblée et fait l'appel des présents.

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE**

Le Président présente le compte rendu de la séance du 07/12/11 qui est adopté à l'unanimité.

#### **INSTALLATION D'UN SUR-PRESSEUR A BEIRE-LE-CHATEL**

Le Président fait part à l'assemblée d'un problème de pression rencontré sur le réseau d'eau alimentant le site périscolaire de Beire : un limiteur a été installé à l'entrée du bâtiment au moment de la construction, mais la pression n'est pas suffisante pour le fonctionnement de certains appareils en cuisine (lave-vaisselle entre autres), il convient donc de prévoir l'installation d'un sur-presseur. Un devis a été demandé à l'entreprise Viard-Monin qui a installé la plomberie sur le site, il s'élève à 2 257.67 € TTC. Pour l'instant, le limiteur a été enlevé mais cette solution n'est que provisoire.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de faire installer un sur-presseur par l'entreprise Viard-Monin s'il n'y a pas d'autre alternative. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

#### **DECISION MODIFICATIVE N°4**

A.Baradon présente le projet de la décision modificative n° 4/2011 qui modifie principalement les prévisions de dépenses et de recettes pour les travaux de l'espace périscolaire de Beire, afin de pouvoir honorer les factures restant à payer aux entreprises avant le vote du budget 2012. L'assemblée, à l'unanimité accepte la décision modificative 4/2011.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION FNADT POUR LE POSTE D'ANIMATION HABITAT**

S. Couturier rappelle que les demandes de subventions d'Etat au titre du FNADT, et du Conseil Régional de Bourgogne, ont été votées en octobre dernier pour les 4 postes d'animation du Pays. Cependant, la communauté de communes du Mirebellois étant chef de file pour le poste « animation habitat », il convient de reprendre une délibération spécifique pour ce poste par notre communauté de communes. Le conseil communautaire à l'unanimité sollicité les crédits auprès de l'Etat et de la Région pour le poste « habitat ».

#### **INFORMATION SUR LE SERVICE ORDURES MENAGERES**

B. Bethenod remet à chaque conseiller communautaire le rapport annuel du syndicat mixte des déchets ménagers. Il propose de faire un point sur le syndicat mixte lors chaque conseil communautaire. Il précise que tous les marchés vont être renouvelés au syndicat mixte (les réponses vont parvenir en mars-avril), l'étude sur l'agrandissement de la déchetterie de Mirebeau a été lancée. Les containers seront bientôt à remplacer. Une réflexion a été engagée pour rester en PAV (points d'apports volontaires) ou passer au ramassage en porte à porte (sauf pour le verre). Les aides sont importantes actuellement avec le système du PAV, mais cela risque de changer. L'étude lancée donnera la réponse sur ce choix en fonction du coût de collecte et des différentes aides financières apportées.

Le syndicat mixte présentera le résultat de l'étude au conseil communautaire en avril-mai.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Journal du Pays : le Président demande si toutes les communes ont été destinataires du journal édité par le Pays « Plaine de Saône/Vingeanne ». Il semble que la revue n'a pas été distribuée en fin d'année 2011 sur plusieurs communes. Un point sera fait avec les services de la Poste qui a passé un contrat pour cette distribution.

ZDE : le comité de pilotage doit se réunir prochainement. Le Président informe l'assemblée que lors de la dernière rencontre avec Eole Res, il a été demandé qu'une distance minimum de 750 m soit respectée pour l'implantation des éoliennes.

Avenant travaux périscolaires de Beire : Le Président présente la modification sollicitée sur le marché de travaux de Beire-le-Châtel pour la création d'une trappe de visite d'accès aux vannes dans le local cuisine. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le devis correspondant de l'entreprise Franche Comté Isolations – avenant n° 1 pour le lot n° 13 - pour un montant de 897.37 euros hors taxes.

*La séance est levée à 21 h.*